

DIPLOME d'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES et TECHNIQUES (DEUST) Mention Animation et Gestion des Activités Physiques et Sportives ou Culturelles (Apprentissage)

REFERENCE : 15ZD241J

Partenariat avec autre CFA

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR STAPS</p> <p>Responsable pédagogique Delphin TISSIER Professeur Agrégé delphin.tissier@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89</p> <p>Ingénieur de formation Lucie DUTHU / Tél : 03 80 39 51 95</p> <p>Adresse de contact formation.continue-staps@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Un étudiant en fin de DEUST spécialité « Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles » doit être capable à la fois d'assurer l'animation de pratiques sportives diversifiées pour des publics variés et à la fois de participer à la gestion et à la promotion de services sportifs publics ou privés.

La formation a pour objectifs de faire en sorte que les étudiants :

- S'approprient des connaissances universitaires et des connaissances transversales,
- Renforcent leur spécialité sportive tant au plan pratique que théorique,
- Renforcent et/ou découvrent de nouvelles polyvalences sportives,

Elle permet de construire un socle de connaissances indispensable et représentatif de la culture « STAPS ».

PUBLIC

- Étudiant de moins de 30 ans ayant validé leur première année de DEUST en poursuite d'étude
- Demandeur d'emploi de moins de 30 ans inscrits au Pôle emploi en reconversion professionnelle.
- Salarié dans le cadre d'une période de professionnalisation.

PRE-REQUIS

Les conditions d'admission à cette seconde année de DEUST au titre de la formation continue alternante sont :

- avoir validé la première année de DEUST
- soit, selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de validation d'acquis, complétant



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

le dossier d'inscription, qui sera examiné par la commission ad hoc.

Un dossier d'inscription devra être dûment rempli en faisant état :

- des expériences éventuelles en matière d'animation : curriculum vitæ, certificats ou attestations d'employeurs ou de Présidents d'associations,
- En l'absence de diplômes pré-requis, possibilité de Validation d'Acquis Professionnels (VAP)

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS
- Enseignants d'autres composantes de l'Université
- Professionnels de la filière animation
- Professionnels de la filière culturelle et tourisme

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 466h
- Lieu de la formation : UFR STAPS
- Contrat d'apprentissage dans une structure sportive et/une structure d'animation culturelle et/ou d'accueil d'enfants.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- TD en groupe avec mise en situation
- Comptes-rendus de préparations d'activités dans le cadre de projets
- Mise en situation pratique dans des ateliers thématiques

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Infrastructures sportives de l'UFR STAPS

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Pour les candidats souhaitant intégrer la formation directement en seconde année, le dépôt de candidature est à effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR STAPS jusqu'au 31 mai 2016.

Les documents attendus sont les suivants :

- un Curriculum Vitæ
- une lettre de motivation librement rédigée
- la copie des diplômes obtenus

Avant tout dépôt de candidature, il est fortement conseillé de contacter Monsieur Roux et Monsieur Jaillet, afin de déterminer au mieux votre parcours de formation en alternance.

L'admission est prononcée par une commission composée par l'équipe pédagogique intervenant dans la formation. Si besoin est, un dossier de demande de validation des acquis est constitué pour être examiné par la Commission ad hoc.

L'inscription administrative se fait au SEFCA et ce dernier accompagne la gestion du contrat d'apprentissage avec le CFA du Sport

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Épreuves écrites, pratiques et orales se déroulant en janvier et en mai selon les UE.
- Épreuve de soutenance du rapport du rapport de stage en mai.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

Le DEUST est obtenu lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10, par moyenne des notes de chaque UE. La note à l'UE professionnelle (stage) doit obligatoirement être égale ou supérieure à 10.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Des compétences universitaires :

- Utiliser des connaissances théoriques et scientifiques
- Produire des documents écrits ou des prestations orales en s'appropriant les exigences universitaires.

Des compétences en matière d'intervention :

- Produire et animer des projets d'animation.
- Adapter son intervention pour faciliter la mise en activité de publics différents.
- Concevoir et réguler des séances d'animation sportive.
- Observer et analyser les productions des pratiquants.. Des compétences spécifiques :
- Connaître et utiliser les APSA à des fins éducatives.
- Connaître et appliquer le cadre réglementaire et sécuritaire des APSA.
- Utiliser des connaissances scientifiques permettant de mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales, des enfants et des adolescents en situation d'apprentissage

L'éventail d'emplois visés par les titulaires de ce diplôme est large puisque ceux-ci peuvent postuler à des emplois :

- dans le monde sportif et associatif en tant qu'animateur, entraîneur, encadrant dirigeant etc...
- au sein des collectivités territoriales via le concours E.T.A.P.S.. (Une formation parallèle de préparation à ce concours est d'ailleurs proposée à l'UFR pour les étudiants en DEUST)
- dans le domaine marchand privé notamment dans l'animation et la gestion des salles de forme, domaine extrêmement porteur aujourd'hui, et toutes autres structures dédiées aux loisirs sportifs
- dans le domaine de l'événementiel sportif,
- dans toutes structures ayant vocation à l'animation des Activités Physiques et Sportives

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-DEUST-Animation-et-gestion-des-.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr